



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 (14 pour le point 3)	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
---	---

B230608-01

Objet :

Zéro déchet : Attribution du marché public de service n°2023-07 pour le traitement des encombrants de déchèteries du Diois

Dossier ajourné.

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Publié le :



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230608-02

Objet :

Zéro déchet : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2020-2025

Le Vice-Président en charge du Zéro déchet et du Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'article 541-15-1 du Code de l'environnement, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V,

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif à l'élaboration des Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), précisant son contenu et ses modalités d'élaboration,

Considérant que le décret précité oblige les collectivités territoriales exerçant la compétence Collecte des déchets ou à leurs groupements d'élaborer un PLPDMA dans un délai de 3 ans après la date d'entrée en vigueur du décret, que ces PLPDMA sont définis pour 6 ans, puis évalués et redéfinis tous les 6 ans, Et que ce texte prévoit que « des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, dont les territoires sont contigus, peuvent s'associer pour élaborer un programme commun »,

Considérant que par délibération C191219-03 en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a délégué au SYTRAD l'élaboration, la validation et le suivi du PLPDMA,

Conformément au décret de l'article R. 541-41-25 et de la délibération portant attribution de compétence au SYTRAD pour piloter la production du PLPDMA, les différents EPCI le constituant doivent délibérer à nouveau pour l'adopter expressément,

Conformément au respect de cette obligation légale qui conditionne la prise en compte du PLPDMA par l'ADEME et les autres organismes impliqués dans ce Programme,

Considérant les 5 axes développés dans le plan d'action PLPDMA 2020-2025 actualisé :

- développer l'éco-exemplarité dans les services des collectivités et des entreprises,
- éviter les déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio-déchets,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- sensibiliser à l'éco-consommation,
- encourager le réemploi,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/06/2023

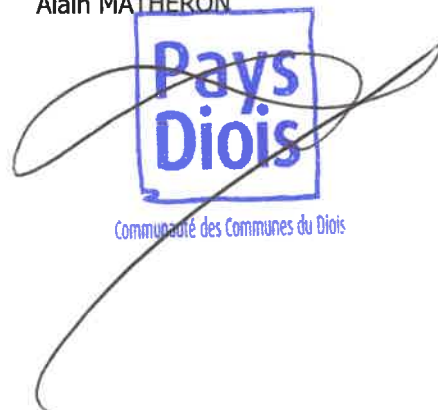
Application avec E-legitime.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULEC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALÈVE
CHARENTS
CHATELON EN DIOIS
EPI
ESTABIEF
GILANDAGE
GUMIANC
JONCHÈRES
LA BATHIE DES FONTS
LA MOTTE CHARENTIERE
LAVAIL TRAIL
LES PRES
LESCHÈS EN DIOIS
LUC EN DIOIS
LUS EN CROIX ROUGE
MAGNAC
MIGNON
MISSEY
MONTAUBÉ EN DIOIS
MORLAAS EN DIOIS
PENNES LE SEC
POUILLEY SAINT ALBAN
POUILLEY
POUILLEY
PRABÈRE
RECOULEAD JANSAY
RICHEFOURCHAT
ROMÈRE
ROTHÉ
SAINT ROMAN
SOJAURE EN DIOIS
ST ANDOLÉ EN DIOIS
ST DENIS EN DIOIS
ST JEAN EN DIOIS
ST NAZAIRE EN DIOIS
STE CROIX
VACHERES EN DIOIS
VAL MANGUET
VALDROM
VOLVENT

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tel qu'approuvé par le SYTRAD, dans sa version 2020-2025 actualisée,**
- **approuve les modifications apportées en 2022 au PLPDMA et d'autoriser la mise en œuvre des actions prévues au PLPDMA modifié,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



The image shows a blue square logo with the text "Pays Diois" in a stylized font. Below the logo, the text "Communauté des Communes du Diois" is written in a smaller font. A large, black, handwritten signature is written over the logo and extends downwards and to the left.

Publié le : **13 JUIN 2023**

Délibérations – BC 08 juin 2023 – B230608-02

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée e-legalite.com

99_DE-026-2426 00534-20230613-B230608_02-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 14</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230608-03

Objet :

Zéro déchet : Attribution de deux subventions aux agriculteurs ROLLAND David, MARCEL Thierry et DOUELLE Serge ainsi qu'à l'entreprise Arbres et paysages 26 pour l'achat d'un broyeur

Le Vice-Président en charge du Zéro déchet et du Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu la délibération C230323-05 du 23 mars 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté un règlement d'attribution de subvention pour l'achat d'un broyeur par des professionnels,

Conformément au souhait des élus de la commission Zéro déchet de continuer à promouvoir des solutions qui limitent le déplacement des végétaux, tout en réincorporant leur carbone dans le sol par humification,

Considérant que l'aide est conditionnée à la signature d'un acte d'engagement garantissant le rendu de services sur le Diois et la promotion de la transmission de pratiques naturelles pour la gestion des espaces verts,

Considérant le dépôt d'une demande par l'entreprise « Arbres et Paysages » pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux d'une valeur d'achat de 16 083,34€ HT,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (DRolland ne prend pas part au vote) :

- attribue une subvention de 3 216,67€ à l'entreprise « Arbres et paysages » représentant 20% du coût d'acquisition de 16 083,34€ HT d'un broyeur à végétaux, lequel servira à une activité professionnelle d'élagage et de paysagisme et d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution,
- attribue une subvention de 3 468,00€ aux entrepreneurs individuels « ROLLAND David, MARCEL Thierry et DOUELLE Serge » représentant 60% du coût d'acquisition de 5 780,00€ HT d'un broyeur à végétaux, lequel servira à leurs activités professionnelles agricoles et d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 13 JUN 2023

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/06/2023

Application agréée E-lesglobe.com

ARNAYON
AUCLEON
BARNAYE
BARSAT
BEAUMONT EN DIOIS
BEAUBERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BAILLE
CHAILANCOU
CHAMALOC
CHARENTS
CHATELON EN DIOIS
DIE
ESTABLET
FLANDRAGE
GUMMIER
JONCHERES
LA BATHIE-DES-FORES
LA MOTTE-CHAILANCON
LAVAIL D'AIX
LES PRES
EFSCHES-EN-DIOIS
LUC EN-DIOIS
LUS LE-GRAND-HAUT
MADRIGNAN
MONTIGNON
MUSY
MONTAUBAN EN DIOIS
MONTMAYE EN DIOIS
PENNELE-LE-SEC
PONT ST-AUBAN
PONTAIN
PROPIES
PRADILLE
RECHOURNAN
RECHOURNAN
ROMBERG
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SERADRE EN DIOIS
ST-ANDRE EN QUINT
ST-DIER EN DIOIS
ST-JULIEN EN QUINT
ST NAZARE-LE-DESIET
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARCEL
VALDROME
VIEVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230608-04

Objet :

Petite-enfance : Avenant à la convention avec la MAM Bulle de Vie de Recoubeau Jansac

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Vu l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C171214-02, par laquelle le Conseil communautaire approuve l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale, à « la gestion et l'assistance à tout autre mode de garde d'enfants » que les multi-accueils et centre de loisirs sans hébergement,

Vu la délibération B200312-01 du 12 mars 2020, par laquelle le Bureau communautaire a approuvé la convention de partenariat avec la Maison d'Assistantes Maternelles Bulle de Vie à Recoubeau-Jansac,

Considérant l'intégration d'Anne-Claire STIVAL à la MAM Bulle de Vie de Recoubeau-Jansac, en tant qu'assistante maternelle et co-Présidente de l'association, à compter du 02 mai 2023,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant à la convention de partenariat avec la Maison d'assistantes maternelles (MAM) Bulle de vie, pour acter l'arrivée de Madame Anne-Claire STIVAL, qui intègre la structure à compter du 02 mai 2023, en tant qu'assistante maternelle et co-Présidente de l'association ; les dispositions de la convention initiale demeurant inchangées,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le :

13 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCEYON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOUIFF
BRETTE
CHAJANON
CHAMAILLE
CHARENTS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIÈRE
JONCHÈRES
LA BÂTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHARENTON
LAVAILLANT
LES PRÉS
LESYON-EN-DIOIS
LUCY-EN-DIOIS
LES-ÉTOILES-ROUILLÉ
MARGNAC
MIGNON
MISSION
MONTAUD-EN-DIOIS
MONTAUD-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
POÛET-ST-AUBAN
PORTAUX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHETOURCHAT
ROMESTER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SCHAUVE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
ST-ÉTIENNE
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARVALE
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230608-05

Objet :

Natura 2000 : Avenant à la convention d'attribution de subvention pour l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 – Année 2023

La Vice-Présidente en charge de Natura 2000 (Catherine PELLINI) expose :

Vu l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les financements assurés par l'Etat et par le Programme FEADER de l'Union Européenne du dispositif Natura 2000,

Considérant que la Communauté des Communes du Diois porte en 2023, l'animation des documents d'objectifs de cinq sites Natura 2000 :

- FR8201680 « Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute »,
- FR8201683 « Les sources de la Drôme »,
- FR8201684 « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme »,
- FR8201685 « Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon »,
- FR8201688 « Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena ».

Et que dans ce cadre, une demande de subvention auprès des différents financeurs a été déposée,

Considérant que suite à divers changements relevant notamment de la ressource humaine, le plan de financement initialement présenté évolue et que la répartition financière est désormais la suivante :

	Postes de dépenses financés	Subvention sollicitée initialement	Avenant 2023
Animation DOCOB Natura 2000 (1,8 ETP)	Rémunération	77 069,17 €	74 772,05 €
	Charges indirectes (15%)	11 560,38 €	11 215,81 €
	Frais de mission (5%)	3 853,46 €	3 738,60 €
	Prestations (TTC)	2 899,99 €	5 656,54 €
	TOTAL éligible		95 383,00 €

REÇU EN PREFECTURE

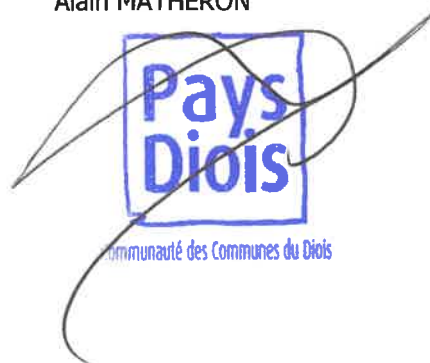
Le 13/06/2023

Application agréée E-Logiciel.com

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le nouveau plan de financement pour l'animation Natura 2000 tel qu'indiqué ci-dessus,**
- **autorise le Président à solliciter ces subventions et à signer tous les documents et pièces nécessaires,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



The image shows a blue square logo with the text "Pays Diois" in a bold, sans-serif font. Below the logo, the text "Communauté des Communes du Diois" is written in a smaller, blue font. A large, stylized signature in black ink is written over the logo and extends to the right.

Publié le : **13 JUN 2023**

Délibérations – BC 08 juin 2023 – B230608-05

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com?

99_DE-026-242600534-20230613-B230608_05-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	--

B230608-06

Objet :

Énergie : Avenant n°3 à la convention d'entente pour l'organisation du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat - SPPEH

La Vice-Présidente en charge de l'Énergie (Catherine PELLINI) expose :

Vu la délibération C201203-01, par laquelle le Conseil Communautaire met en place un service public de la performance énergétique (SPPEH) à destination des habitants et selon laquelle une convention d'entente avec les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) et du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a été signée,

Considérant que le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) a été mis en place en 2021 à l'échelle des 3 Communautés de Communes de la vallée de la Drôme (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et Communauté de Communes du Diois) et que la convention d'entente entre les 3 intercommunalités prévoit un avenant annuel précisant le budget de l'année à venir,

Considérant l'avenant proposé, lequel présente le budget prévisionnel de l'année 2023, ainsi que le bilan financier 2022, qui permet par ailleurs une mise à jour des forfaits liés à l'hébergement des agents et aux services supports de la CCCPS, l'intégration du remboursement des frais liés à l'utilisation du véhicule de service et des précisions quant aux montants et la gestion du fonds de subventions,

Considérant les dispositions de l'avenant qui portent sur l'engagement ou le renouvellement de l'engagement sur trois conventions : la poursuite du partenariat et de la convention avec les compagnons bâtisseurs ; la poursuite du partenariat et de la convention avec SOLIHA Drôme et la validation de la convention ; et la relance de la convention avec Dorémi sur le territoire,

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BUILLE
BRYTTE
CHALANÇON
CHAMALOC
CHARENS
EHAULTON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA-BATTE-DES-FONTS
LA-MOTTE-CHARANÇON
LAVAIL-PYRA
LES-PINS
LES-PINS-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUT
MARIGNAC
MENGON
MISON
MONTAUBÉ-EN-DIOIS
MONTAUBÉ-EN-DIOIS
PERRÈS-LE-SIC
PONT-ET-ABAN
PONTAIX
POYOL
PRADELLE
RICOLBEAU-JANSAC
ROCHELLOURET
ROMPREY
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VALCHÈRES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDRUM
VOLENT

REÇU EN PREFECTURE

1e 13/06/2023

Application agréée F-legalite.com

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°3 à la convention d'entente entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et la Communauté de Communes du Diois pour la mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat,
- autorise le Président à engager ou renouveler l'engagement de la collectivité dans les conventions relatives aux compagnons bâtisseurs, à SOLIHA Drôme et à DoRéMi,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



The image shows a blue ink signature of Alain Matheron written over the official logo of the Communauté des Communes du Diois. The logo consists of a blue square containing the text 'Pays Diois' in a stylized font, with 'Communauté des Communes du Diois' written in a smaller font below it.

Publié le :

13 JUN 2023

Délibérations – BC 08 juin 2023 – B230608-06

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com?

99_DE-026-2426 00534-2023 06 13-B23 06 08_06-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Christian REY. <u>Secrétaire de séance</u> : Marion PERRIER. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230608-07

Objet :

Zone d'activités : Avenant n°1 à la convention de prêt d'usage à titre gratuit d'un terrain situé à Chamarges

Le Vice-Président en charge du Foncier des ZA (Olivier TOURENG) expose :

Considérant la délibération B151112-02 portant indemnisation et signature d'une convention d'occupation à titre précaire avec M. DAVROUT pour ne pas laisser ces parcelles en friche avant la réalisation du projet d'extension de la Zone Artisanale et en permettre l'exploitation agricole,

Considérant l'engagement de laisser M. DAVROUT réaliser la récolte de la campagne en cours avant la demande de restitution des emprises,

Considérant le contexte du chantier d'aménagement de la zone d'activités nécessitant des dispositions pour sécuriser les matériels des entreprises qui seront entreposés sur le chantier,

Considérant qu'une partie de l'emprise foncière sera reprise avant la campagne de récolte de M. DAVROUT, bénéficiaire de la convention,

Considérant l'échange avec M. DAVROUT,

Vu la convention initiale et notamment ses articles 2 et 5,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à M. DAVROUT une indemnité complémentaire pour perte de récolte d'un montant de 100 € net en contrepartie d'une libération d'une emprise partielle pour sécuriser le chantier,
- autorise le Président à signer l'avenant afférent permettant de libérer les emprises nécessaires,
- charge le Président de l'exécution de la délibération,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 13 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 13/06/2023

Application agréée E-Logis.com

ARNAYON
AUCEON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BEVIGARD-EN-DIOIS
BODUC
BRETTE
CHALANCON
CHAMARGES
CHARENTS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GANDAGE
GUMIANT
JONGHIES
LA BÂTE-DES-TUNES
LA MOTTE-CHALAISON
LAVAY-D'AR
LES-PRÉS
LESQUES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-EN-DIOIS
MARDIGNAN
MINGES
MISCOM
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
POMEL-ST-REMY
PORTAIL
POYOLS
TRADILLE
RECOUBERT-EN-DIOIS
ROCHETOURCHET
ROMYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDRÉ-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VALVENDY